

Le Petit Journal



Bureaux : rue Confort, 14, à Lyon

Abonnements Lyon et Rhône
TROIS MOIS..... 5 FR.
SIX MOIS..... 9 FR.
UN AN..... 16 FR.

LYONNAIS
UN NUMÉRO : CINQ CENTIMES

Abonnements Département
TROIS MOIS..... 6 FR.
SIX MOIS..... 12 FR.
UN AN..... 24 FR.

Lundi 15 Mai 1871

LA SIGNATURE DE LA PAIX

DÉCLARATION DE M. THIERS

(Extrait du compte-rendu sténographique de la séance du 11 mai).

M. Thiers, chef du pouvoir exécutif. — Messieurs, rien de grave ne doit se passer dans le pays sans que l'Assemblée souveraine, devant laquelle j'ai l'honneur de prendre en ce moment la parole, n'en soit informée la première.

Des négociations ont été engagées à Francfort; le prince de Bismarck s'y est rendu et y a rencontré M. le ministre des affaires étrangères de la République française et M. le ministre des finances.

Des difficultés étaient survenues, nous ne devons pas nous le dissimuler; car aucune épreuve, dans ces trois derniers mois si cruels, ne nous a été épargnée. (Mouvement.)

La criminelle insurrection, qui a osé faire succéder à la guerre étrangère une guerre civile non moins douloureuse et, j'ose le dire, non moins désastreuse, nous avait attiré des complications extérieures. Heureusement, les négociations, qui viennent d'avoir lieu et d'aboutir, ont fait disparaître toutes les incertitudes.

La paix définitive est signée avec l'Allemagne. (Sensation.) Je serais heureux de pouvoir dire que le traité des préliminaires a été amélioré, mais malheureusement notre situation ne le permettait pas; néanmoins, de graves complications, que nous pouvions craindre, ont été écartées. Je ne puis encore mettre sous vos yeux l'instrument de traité de paix, parce que je n'en ai pas encore le texte authentique.

J'ajouterai seulement que nos prisonniers, que nous étions si impatients de rendre, les uns à leur patrie qu'ils ont si bien servie et pour laquelle ils viennent de souffrir si longtemps, les autres à l'armée, vont nous revenir sans exception. (Vives marques d'approbation.) Nos prisonniers seront tous rendus à notre pays, à notre glorieuse et brave armée, qui se montre si digne de la France, et qui, en ce moment, relève en Europe l'opinion qu'on se faisait de la puissance de notre na-

tion; notre glorieuse armée sera considérablement augmentée par le renfort que l'exil va lui rendre.

L'Afrique, à laquelle nous avions tant de peine à donner du secours, sera suffisamment pourvue. Du reste, je puis vous dire que les dangers qui menaçaient notre colonie sont en partie conjurés. Dans une des dépêches que j'ai le droit de voir toutes comme chef du Gouvernement, même quand elles ne me sont pas personnellement adressées, je trouve les mots que voici, écrits par un fils à son père, qui est un de nos généraux les plus estimés : « Je vais très-bien; superbe combat de huit heures; Al-Mokrani, chef de l'insurrection, tué raide. (Mouvement.)

Ainsi, messieurs, le danger qui menaçait notre belle possession d'Afrique est arrêté, et j'espère que sous peu de jours il aura complètement disparu. (Applaudissements.)

LES CONDITIONS

Versailles, 12 mai, 10 h. 45, soir.

Les journaux de Rouen publient une dépêche de M. Pouyer-Quertier, datée de Mayence.

La paix est signée, dit le ministre, et les traités commerciaux sont annulés; les tarifs seront les mêmes que ceux appliqués aux autres nations.

Les chemins de fer des territoires cédés seront vendus 325 millions.

Il est convenu qu'on mettra le gouvernement allemand en possession de la ligne de Thionville à Luxembourg.

La compagnie de l'Est a le choix pour conserver la ligne de Saint-Louis à Bâle sur le territoire suisse ou pour accepter deux millions.

Nous gardons la liberté commerciale.

Le prisonniers seront rendus aussi vite que possible.

Nous nous arrêtons, dit M. Pouyer-Quertier, à Mayence et à Cologne pour les visiter et leur faire donner les secours auxquels ils ont droit.

Versailles, 13 mai 1871.

MM. Jules Favre et Pouyer-Quertier sont revenus hier soir.

On assure que la Prusse consent à

recevoir la plus grande partie de l'indemnité en rente.

Le premier versement de 500 millions serait payé en rente.

L'EFFAREMENT DE LA COMMUNE

La désorganisation est tous les jours plus complète à la Commune de Paris.

Nous ne dirons même rien de la nomination de M. Delescluze « délégué civil à la guerre, » qui, dans sa proclamation de bienvenue, dit, entre autres choses, aux fédérés échappés du fort d'Issy : « Nos remparts « sont solides comme vos bras, comme « vos cœurs. »

Mais nous devons insister sur l'épisode qui a trait à M. Rossel.

Rossel, confié à la garde d'un membre de la Commune, Charles Gérardin, a sauvé son geôlier... en se sauvant avec lui.

Voici le récit du *Mot d'Ordre*, journal de M. Rochefort :

Le citoyen Rossel a été arrêté hier dans la journée par les ordres du Comité de salut public, qui l'a fait enfermer à la questure, et l'a confié à la garde du citoyen Gérardin.

A cinq heures de l'après-midi, le citoyen Avrial a fait connaître à l'Assemblée que le citoyen Rossel, qui était prisonnier dans les bureaux de la questure, a quitté l'Hôtel-de-Ville, en compagnie de Charles Gérardin, membre de la Commune, et avant-hier encore, membre du Comité de salut public.

Bergeret. — Je me charge de faire exécuter les ordres de la Commune en ce qui concerne Rossel.

Gambon. — Je demande que la Commune donne pleins pouvoirs à Bergeret pour arrêter Rossel.

Cette proposition de Gambon a été adoptée par la Commune.

Mimut et demi. — On dit que le colonel vient d'être arrêté une seconde fois. Mais nous apprenons, au dernier moment, que cette nouvelle n'est pas exacte.

Deux heures du matin. — Des mandats d'amener ont été lancés contre le citoyen Rossel et le citoyen Charles Gérardin.

A l'heure où nous écrivons, ces deux mandats n'ont pas encore reçu d'exécution.

Il est facile de voir que M. Rochefort se réjouit de cette double fuite; il avait incité M. Rossel à saisir la dictature.

Mais la Commune n'est pas du mé-

me avis; elle a réuni la Cour martiale et décrété Rossel de trahison, sur la dénonciation de M. Félix Pyat. Celui-ci avait été obligé de se démettre de ses fonctions de membre du Comité de salut public, par suite de ses démêlés avec le colonel Rossel.

Cependant, il faut un général en chef à l'armée de la Commune.

Dombrowski, La Cécilia et Cluseret sont en compétition.

Oui, Cluseret, celui-là même que l'on a fait arrêter il y a quelques jours.

Cluseret, conduit de Mazas à l'Hôtel-de-Ville, a demandé et obtenu l'autorisation de reconnaître la situation militaire. Il est allé visiter toutes les positions.

Le retour de Cluseret ne serait pas un des moindres étonnements de la navrante histoire de cette horrible guerre civile.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

Opérations militaires

Versailles, 12 mai, 7 h., soir.

Dans l'après-midi, nos troupes ont enlevé à la baïonnette le couvent des Oiseaux, à Issy.

Beaucoup d'insurgés ont été faits prisonniers, trois canons ont été capturés.

Versailles, 13 mai, 10 h., matin.

Nos troupes ont pris cette nuit le séminaire d'Issy. Les pertes des insurgés sont considérables.

Dans l'affaire d'hier, celle du couvent des Oiseaux, huit canons ont été capturés.

On assure qu'une centaine de fédérés ont été tués, plusieurs centaines sont prisonniers.

Les travaux d'approche et la canonnade continuent vigoureusement.

A l'Armée de Versailles

Versailles, 13 mai 1871.

Un ordre du jour de Mac-Mahon, à l'armée, en date du 12, dit :

« Soldats, vous avez répondu à la confiance que la France a mise en vous.

« Par votre bravoure, votre énergie, vous avez vaincu les obstacles opposés par une insurrection qui dis-

Feuilleton du PETIT JOURNAL

HENRIETTE

Histoire d'une Faute

X

— Ah! fit Henriette, vous étiez là... vous avez vu !

— Oui... dans la dernière bataille. Nous étions refoulés déjà par l'ennemi. Je le vis tomber, je m'élançai pour le secourir. Impossible !... Un flot de cavalerie nous envahissait. Je fus blessé moi-même. En voici la trace encore à mon front. Cependant, la nuit suivante, je trouvai la force de m'introduire dans le camp du Nord, je parcourus les ambulances, je découvris enfin le malheureux Rodolphe ! Une balle dans la poitrine, le crâne entr'ouvert, des blessures par tout le corps; il avait été broyé sous

les pieds des chevaux. A peine me reconnut-il. Mais dans la faible étreinte de sa main presque refroidie, dans le regard suppliant de ses yeux qui s'éteignaient déjà, je lus sa dernière pensée, son dernier vœu. Henriette ! Je lui avais promis, en cas de malheur, de veiller sur vous; je lui renouvelai ce serment, à lui comme à Dieu. Il me fallait rejoindre les nôtres. Le lendemain, par un parlementaire, j'envoyai prendre des nouvelles de Cavaglia. Hélas ! on me répondit ce qu'hier encore vous a répondu le consul : Rodolphe était mort !... Je partis pour l'Europe, je vins ici; je tiens ma parole. Oui, il peut nous regarder de là haut tous les deux; il peut lire dans mon âme... comme dans la vôtre.

Henriette avait relevé ses yeux remplis de larmes. Albert lui-même était douloureusement ému. Un instant ils se regardèrent tous les deux; puis elle dit :

Vous êtes généreux... vous êtes un noble cœur... Mais ce mariage... C'est le seul moyen de vous rendre

l'honneur, interrompit-il. Songez à votre père. Quant à moi, je vous en supplie, ne vous en inquiétez pas. Oh ! ce n'était d'abord pas mon intention. Je suis riche, très-riche. Il ne me reste que cela. J'espérais tout arranger avec de l'argent. Mais j'ai vu M. le comte d'Hospenhal. Je vous ai vue, Henriette... Oh ! rassurez-vous, je ne vous aime pas... Non... Vous êtes assurément trop belle... mais non... non, je ne vous aime pas. Devenez marquise de Vivonne, et, j'en jure Dieu, au sortir de l'église, je partirai. A moins d'un malheur, d'un danger, il faudra que vous me disiez de revenir pour que je revienne. Si vous ne me le dites jamais, je ne reviendrai jamais... Oh ! vous pouvez m'en croire. Un Vivonne ne ment pas.

Il venait de se lever, il lui tendait la main.

Avec confiance, elle y mit la sienne.

— Merci, conclut-il.

Et il s'éloigna. Quelques jours plus tard, le marquis de Vivonne épousait Henriette.

Durant les formalités préparatoires, à peine l'avait-il revue. Il s'était entouré d'architectes, d'entrepreneurs, de fournisseurs, pour que la maison d'Hospenhal se relevât immédiatement dans tout son éclat.

Au sortir de l'église, une chaise de poste attendait.

Après que son père l'eut embrassée, Henriette suivit son mari.

Sur le Dampfschiff, le marquis de Vivonne fut plein d'affection, plein de prévenances pour sa jeune femme. On eût dit un amoureux.

Il en fut de même dans le wagon, de Lucerne à Olten, ce point central de tous les chemins de fer de la Suisse.

Là, les deux nouveaux époux se séparèrent. Henriette s'en alla vers Berne, Albert vers la France.

Il se retrouvait seul avec Yambo.

Sortant tout-à-coup de sa rêverie :

— Eh bien ! tu ne me dis rien ?

— Je pense et suis inquiet.

— Pourquoi ?

— Maître, vous êtes triste.

La suite à demain. Charles DESLIS.

posait de tous les moyens préparés par nous contre l'étranger. »

Après avoir énuméré ensuite tous les faits d'armes accomplis dernièrement, la capture de trois mille prisonniers, cent cinquante bouches à feu, l'ordre du jour ajoute :

« Le pays applaudit à vos succès et voit le présage de la fin d'une lutte que nous déplorons tous. »

« Paris nous appelle pour le débarrasser du prétendu gouvernement qui l'opprime; avant peu nous planterons sur ses ramparts le drapeau national et nous obtiendrons le rétablissement de l'ordre réclamé par la France et l'Europe entière. »

« Soldats, vous avez mérité la reconnaissance de la patrie. »

Loi sur les Propriétés de Paris

Versailles, 12 mai, 6 h., soir.

A l'Assemblée nationale, la loi déclarant inaliénables les propriétés publiques et privées saisies à Paris a été adoptée par 525 voix contre 21.

Nouvelles de Paris

Versailles, 12 mai 1871.

L'Officiel de Paris publie une proclamation de la Commune disant qu'un complot a été découvert, dont l'abandon d'Issy a été le premier acte. Une insurrection devait suivre et coïncider avec la livraison d'une porte. Les coupables sont arrêtés.

La proclamation dit que leur châtiment sera exemplaire. La cour martiale siège en permanence.

Un décret de la Commune supprime le *Moniteur*, l'*Univers* et quatre autres journaux.

Le colonel Schoelcher est arrêté; il est accusé de connivence avec Versailles.

Manifeste du comte de Chambord

La dépêche suivante, adressée par le comte de Chambord, détonne singulièrement au milieu du concert républicain qui s'élève avec une remarquable unanimité de toutes les parties de la France. Nous le publions à titre de document :

Versailles, 12 mai 1871.

Le monde publie une lettre du comte de Chambord, où il gémit sur la guerre civile, engage les Français à oublier leurs dissensions, leurs préjugés, leurs rancunes, et repousse comme une calomnie le bruit qu'il a renoncé au bonheur de sauver la France.

Il dit que l'abandon des principes est la vraie cause de nos désastres.

Le bon sens de la France aspire à la monarchie; mais le comte de Chambord dément l'intention de se faire décerner un pouvoir sans limite; il voudrait présider aux destinées de la France, mais en soumettant les actes du gouvernement au sérieux contrôle de ses représentants élus.

Il dément encore que la monarchie traditionnelle soit incompatible avec l'égalité de tous devant la loi.

Le comte de Chambord ajoute qu'il réclamerait d'efficaces garanties pour l'indépendance de la papauté, la liberté de l'Eglise est une première des conditions de la paix dans les esprits et de l'ordre dans le monde.

Il ne veut pas régner avec un parti, il acceptera tous les concours loyaux et veut ramener la religion, la concorde et la paix.

LES COMBATS SOUS PARIS

LA JOURNÉE DU 11 MAI

Issy, Vanves, Montrouge

L'investissement du fort de Vanves est à peu près complet à l'heure qu'il est. Les quelques hommes énergiques qui ont voulu rester dans les casernes en ruines, ne pourraient plus rentrer dans Paris que par un seul point: la tranchée pratiquée le long de la route de Châtillon entre le fort et la tête du village de Petit-Vanves.

Malgré les attaques continuellement re-

poussées dans les dépêches de la Commune, l'armée avance lentement, mais à coup sûr, s'aidant d'une tactique qui n'a point varié depuis le commencement de la guerre. Des lignes d'éclaireurs harcèlent sans cesse les avant-postes et quand les gardes nationaux sont fatigués, harassés, arrivent des forces considérables qui viennent facilement à bout d'hommes épuisés.

C'est l'histoire de tous les succès remportés par l'armée. Cette nuit encore, après plusieurs fausses attaques qui avaient tenu en éveil la garnison placée dans le parc du Lycée, cette position a été emportée par les soldats qui ont fait quantité de prisonniers et pris, nous dit-on, plusieurs pièces d'artillerie.

Le village de Vanves appartient maintenant tout entier à l'armée, dont les avant-postes occupent solidement les premières maisons de Malakoff, à une portée de fusil à peine des remparts.

Des travailleurs y retournent l'ouvrage ébauché par les fédérés, et une batterie doit y être établie pour battre directement en brèche les bastions 73 et 74.

Les fédérés ont creusé à la hâte des tranchées dans les jardins et les champs du Petit-Vanves, où des forces considérables sont rassemblées.

A Issy, le progrès des soldats est également très-sensible; les fédérés ne tiennent plus que le Parc-des-Oiseaux, les barricades placées en tête du couvent et de l' Hospice des Petits-Ménages, que les obus ont ravagé et même incendié.

L'élite des troupes de la Commune, ses zouaves, ses turcos, ses bataillons dévoués, est concentrée dans les maisons bâties le long de la grande rue, entre la porte de Vaugirard et les avant-postes. Ce matin encore, nous avons rencontré le 213e, bien reconnaissable à ses képis de toile, allant, par la rue Vaugirard, rejoindre le gros de l'armée fédérée.

L'assaut sera sans doute donné sur ce point, en même temps qu'à Auteuil. La fureur avec laquelle les batteries de Montretout, des Moulineaux, et de Clamart canonnent la porte de Vaugirard, qu'elles ont presque démolie, et les bastions voisins, dont elles ont éteint le feu, confirme cette supposition.

Hier au soir, la Tour-aux-Anglais ayant envoyé des obus sur le bastion 74, que réparaient de nombreux travailleurs, l'un d'eux tomba sur une petite casemate établie derrière le rempart, près de deux petites maisons de la rue du Transit. Cette casemate contenait plusieurs tonneaux de poudre, auxquels l'obus mit le feu, et qui sautèrent avec une explosion formidable. Un garde national fut tué, et une femme, qui était venue voir son mari, entièrement brûlée.

Ce matin, les Hautes-Bruyères ont essayé d'éteindre le feu de la batterie de Fontenay-sous-Bois. A midi, elles tiraient encore sans résultats appréciables, car les obus continuaient à tomber sur le malheureux fort de Vanves, qui n'a plus qu'une seule pièce en batterie. De demi-heure en demi-heure, cette pièce tire sur Châtillon.

Le fort de Montrouge est complètement muet, on le dirait dépourvu de canons. La seule batterie qui soutient encore un peu Vanves est celle du bastion 73, défilé de Montretout.

Dernière heure. — Les troupes régulières tiennent la partie nord du village de Vanves; du côté sud-ouest, les fédérés ont gagné un peu de terrain, mais la lutte continue avec vivacité autour du lycée. Les pertes sont assez considérables.

Quant au fort, il est bombardé avec une violence excessive de trois côtés: de la gare de Clamart, de Châtillon et de Fontenay. Ces dernières batteries ont été renforcées.

Evacuation du fort de Vanves

C'est hier, à deux heures de l'après-midi, que le fort de Vanves a été évacué.

Cette position, investie par l'armée de tous les côtés, si ce n'est par la langue de terre qui communique avec la route de Châtillon, était rendue intenable et par le fait de ce blocus et par l'averse d'obus dont l'écrasaient les batteries de Châtillon, de la Tour-aux-Anglais, du Moulin-de-Pierre et du Bas-Fontenay.

Les murailles avaient souffert presque à égalité de celles de son voisin, le fort d'Issy. Les parapets, les embrasures, les casemates, ébranlées par le choc de tant de projectiles, criblées en maint endroit de brèches très-appreciables, n'offraient plus qu'un abri insuffisant aux artilleurs. De plus, les quelques pièces qui n'avaient point été mises hors de service manquaient d'alfûts.

Les obus, les balles de mitrailleuse et de chassepot avaient décimé la garnison. De-

puis six jours elle envoyait estafette sur estafette à Paris pour obtenir des renforts. Les munitions baissaient sensiblement et ne pouvaient plus être remplacées, car les batteries de l'armée couvraient d'obus le seul point par lequel elles auraient pu venir.

Les vivres manquaient également, sauf le vin qui fut toujours largement distribué. Ces hommes environnés d'ennemis, exposés à une pluie incessante de projectiles, harassés, affamés, n'étaient retenus à leur poste que par l'énergie de leur commandant, que nous croyons être le capitaine Durassier.

Ledit commandant donnait ses ordres, un revolver de seize coups au poing, et menaçait de brûler la cervelle à quiconque bronchait. Mardi soir il passa ses hommes en revue, il ne restait plus que cent cinquante gardes nationaux et quarante artilleurs, devenus à peu près inutiles, du reste, car deux pièces seulement, grâce à leur position derrière de solides cavaliers, étaient restées en batterie.

Dans la matinée d'hier, le découragement monta à son comble parmi la garnison obligée de rester sur des ruines où elle ne pouvait que se faire massacrer, et les hommes résolurent alors de se débarrasser du terrible capitaine qui se montrait toujours plus éloigné de l'idée d'évacuer le fort.

Il était midi à peu près; un artilleur, dont nous tenons tous ces détails et qui avait été désigné, s'apprêtait à tirer un coup de pistolet au capitaine, quand un obus arrivant de Châtillon, coupa les doigts des deux pieds de l'officier, et le rendit ainsi incapable de commander plus longtemps.

Aussitôt ces hommes se retirèrent sous la porte de sortie du fort et y transportèrent le commandant. Deux hommes furent envoyés au Petit-Vanves pour amener des ambulanciers et effectuer le transport du blessé.

L'averse d'obus était telle que les ambulanciers n'osèrent s'aventurer jusqu'au fort.

Les fédérés après avoir délibéré résolurent de parlementer avec l'armée et hisserent le drapeau blanc. Il était deux heures et demie du soir.

Le feu cessa, le pont-levis fut baissé, et immédiatement un officier, suivi d'un détachement de soldats sortant des tranchées, se présenta au bord du fossé.

— Que voulez-vous, dit l'officier ?

— Parlementer et sortir avec de certaines conditions, répondirent les fédérés.

— Point de conditions aux insurgés; rendez-vous, fit l'officier.

Un garde national irrité déchargea son fusil sur l'officier sans l'atteindre; immédiatement les soldats firent feu. Les premiers rangs de la troupe fédérée tombèrent. Huit d'entre eux parvinrent à s'échapper par les fossés. Quelques-uns rentrèrent dans le fort et le reste fut fait prisonnier.

Craignant que le fort ne fût miné et agissant avec la même prudence qu'au fort d'Issy, les soldats n'osèrent pénétrer dans l'intérieur et se contentèrent de compléter l'investissement en occupant la tranchée de la route de Châtillon.

Telle est la position du fort, il n'est pas occupé par l'armée et n'a point encore reçu de drapeau tricolore, comme on l'a annoncé, il n'est même pas complètement évacué; quelques hommes y restent, ce qui explique les trois coups de canon que nous avons vu tirer et la continuation du bombardement.

A l'Ouest de Paris

C'est au sud-ouest de Paris que se passent depuis hier les faits les plus importants de cette déplorable guerre civile. Trois actions se poursuivent simultanément: l'une à l'ouest, l'autre au sud; la troisième entre les deux, au bois de Boulogne. Cette dernière est moins bruyante que les deux autres, elle n'en est pas moins la plus sérieuse.

A l'ouest, la nuit a été surtout accidentée. Un grand mouvement a été entrepris par les troupes régulières, ayant pour but de dégarnir complètement le pont d'Asnières. Cette opération a été conduite de trois points.

Pendant qu'à gauche la redoute de Gennevilliers croisait ses feux avec les batteries du moulin situé en avant du château de Bécon et formant leur droite, la ligne s'avantant jusqu'à la rive droite de la Seine.

Asnières est depuis très-longtemps occupé par les troupes régulières, qui ont établi une batterie à peu de distance du pont. Les projectiles lancés par leurs pièces venaient en déblayer les approches, et, protégés par une épaisse ligne de tirailleurs dissimulés derrière les arbres et les murs crénelés des maisons voisines du fleuve, ils ont pris par

le pont, ont tourné à droite et occupé en assez grande force une partie de la rive gauche de la Seine, devant la Grande-Jatte.

Les fédérés ont opposé à ce mouvement leurs batteries de la gare de Saint-Ouen, les canons des bastions, les mitrailleuses, et surtout les wagons blindés.

Le combat s'est prolongé bien avant dans la nuit du côté d'Asnières. Au jour, le lieu de la lutte s'est déplacé. Neuilly, Levallois et Sablonsville sont devenus les champs de bataille. Un feu des plus vifs n'a pas cessé. On entendait par intervalles les décharges des mitrailleuses.

Nous ne croyons pas que ce long engagement ait eu un résultat appréciable. Les troupes régulières conservaient leurs positions; néanmoins elles ont démasqué une forte batterie dans la journée.

Cette batterie, établie dans un jardin, près de l'avenue d'Inkermann, semble armée de mortiers d'assez gros calibre. Elle est peu distante de l'enceinte, et plusieurs bombes lancées par elle ont atteint la barricade postée en avant de l'Arc-de-Triomphe. Néanmoins l'objectif principal de cette batterie semble être la porte Maillot, qui n'a point cessé d'être bombardée depuis hier par cette batterie de Neuilly, par le Mont-Valérien et les redoutes de Courbevoie.

Boulogne-Sèvres

Depuis trois jours, Boulogne est occupé par de forts détachements de troupes de ligne et par une compagnie de gardiens de la paix.

Il est resté quelques habitants, mais en fort petit nombre. Dans la Grand'Rue, au rond-point et près du pont de Saint-Cloud, on trouve un ou deux restaurants, deux cafés, un débit de tabac, et un épicer. C'est tout.

Les communications entre Boulogne et Saint-Cloud — que la Seine sépare — sont en ce moment difficiles. On a bien rétabli la circulation sur le pont au moyen d'une passerelle, seulement on ne peut y passer que le matin de 6 à 7 heures, et le soir de 6 à 7 heures également. Encore pour cela faut-il avoir des papiers bien en règle.

A Sèvres c'est différent. Là, le pont en pierre, muni, lui aussi, d'une passerelle provisoire, est absolument réservé au passage des troupes. A côté, a été établi, pour les civils, un pont de bateaux; un pont carrossable, sur lequel la circulation est réglée de la manière suivante :

Le matin de 6 à 7 heures, puis de 10 à 11; dans l'après-midi de 3 à 4 heures en suite de 6 à 7 heures.

Toujours avec des laissez-passer, cela va sans dire.

LES EFFETS DU BOMBARDEMENT

Paris, 11 mai 1871.

Les projectiles arrivent toujours dans les quartiers qui avoisinent les bastions de la porte de Saint-Cloud à la porte Dauphine. Les habitants qui les reçoivent sont trop nombreuses pour que nous en publions l'ennuyeuse nomenclature.

Nous nous bornerons à dire que, grâce aux précautions prises par les habitants dès le début du bombardement, on n'a eu à compter qu'un très-petit nombre de personnes blessées.

A mesure que le tir de l'armée se fait une part plus large dans cette région de l'enceinte, l'émigration augmente et depoupe tour à tour les rues d'Auteuil et de Passy.

Un obus étant tombé ce matin dans le cimetière du Trocadéro, on a commencé à craindre pour les maisons d'alentour, et quelques habitants ont jugé prudent de mettre leurs meubles à l'abri.

Depuis hier, l'accès des divers points du sud de l'enceinte de Paris est interdit, même aux porteurs de laissez-passer.

Le motif officiel de cette interdiction est le danger qu'il y aurait à laisser circuler les promeneurs dans les parages où abondent les projectiles. Mais il y a une autre raison: c'est que les curieux, les reporters surtout, sont bavards, et que les chefs fédérés ne tiennent nullement à ce qu'on rende compte aux Parisiens de la situation de la défense du sud, qui est de plus en plus compromise.

Du reste, pas l'ombre d'un rapport militaire à l'Officiel de ce matin.

La matinée a été très-calme à Neuilly. Le tir des trois portes de Courcelles, des Ternes et de Neuilly s'est considérablement affaibli. La position des artilleurs sur ces bastions devient de plus en plus périlleuse, car malgré les réparations qu'on y fait cha-

que nuit, ce parapet est à peu près complètement détruit.

Aussi les fédérés commencent-ils à prévoir le moment où ils pourraient être obligés de reculer. Les quartiers des Ternes et de Passy sont fortifiés de façon à permettre de prolonger la défense après la prise du rempart.

De solides épaulements sont construits dans l'avenue non terminée qui aboutit à la rue des Acacias et dans l'avenue du Général-Uhrich. Ces ouvrages sont armés de pièces de 24 et de 30, qu'on avait d'abord songé à installer au Trocadéro, et se relient à la batterie de la place d'Eylau, établie depuis quelques jours.

De toutes les batteries fédérées établies à l'ouest de Paris, la Muette seule tire encore avec quelque vigueur et s'efforce de couvrir le feu de Montretout; cette redoute laissant au Mont-Valérien le soin de répondre à la Muette, couvre d'obus les remparts d'Auteuil et du Point-du-Jour, qui, les artilleurs fédérés l'avouent eux-mêmes, sont mis dans la complète impossibilité de tirer.

Entre autres épisodes de la guerre civile, en voici un qui est profondément émouvant. Hier soir, à dix heures, un obus tombe sur une modeste maison d'Issy, habitée par une famille d'ouvriers. Le père et la mère sont tués. Par un heureux hasard, les deux petits enfants, l'un âgé de quatre et l'autre de deux ans, ne sont pas atteints.

Un passant, touché du malheur des deux orphelins, les prend dans son cabriolet et les amène à Paris. A Vaugirard, il s'adresse au commissariat, où il lui fut répondu qu'on n'avait point d'asile spécial dans le quartier, mais qu'il en existait un près du nouvel Opéra. Il se transporte à l'endroit indiqué. Là il ne peut se faire ouvrir. Il se rend au commissariat du quartier, mais le citoyen commissaire est absent. Il revient à Vaugirard. Enfin, après avoir frappé à bien des portes, il parvient à trouver un asile pour les petits enfants, qui s'étaient endormis.

A PARIS

Paris, 11 mai 1871.

Le dernier bulletin militaire de Versailles a déterminé sur la rente un mouvement ascensionnel des plus marqués. On a coté 53 40, et le dernier cours est 53 35.

Les primes dont 25 c. et dont 1 fr. sont recherchées. Les primes dont 25 sont à 54.

L'emprunt a aussi progressé dans une mesure importante. Il finit à 54.

Le Lyon a été coté à terme 825. Les autres valeurs conservent leurs prix.

L'Italien n'a donné lieu qu'à des affaires à primes dont 1 fr. à 57 75.

Au comptant, la rente clôture à 53 20.

Les obligations du Midi et de la fusion nouvelle sont en hausse. Sur les autres obligations, nous n'avons pas de variations à signaler, non plus que sur les actions de chemins français.

Il se traite toujours un certain nombre d'opérations sur les valeurs étrangères.

Le dernier acte de M. Rossel, délégué à la guerre, est d'un radicalisme horrible. Il prouve, et que les fédérés n'ont aucun respect de la discipline, et que le délégué à la guerre n'aurait reculé devant aucune extrémité :

« Il est défendu d'interrompre le feu pendant un combat, quand même l'ennemi lèverait la croix ou arborerait le drapeau parlementaire.

« Il est défendu, sous peine de mort, de continuer le feu après que l'ordre de le cesser a été donné, ou de continuer à se porter en avant lorsqu'il a été prescrit de s'arrêter. Les fuyards et ceux qui resteront en arrière isolément seront sabrés par la cavalerie; s'ils sont nombreux, ils seront canonnés.

« Les chefs militaires ont, pendant le combat, tout pouvoir pour faire marcher et faire obéir les officiers et soldats placés sous leurs ordres.

« Paris, le 9 mai 1871.

« Le délégué à la guerre, ROSSEL. »

Les boutiquiers des rues avoisinant la place Vendôme, craignant que le contre-coup de la chute de la colonne ne brise leurs vitres, consolident leur devanture de nombreux treillis de papier qui donnent aux rues l'aspect le plus bizarre.

Le ballon la France fédérale est parti de Paris ce soir à cinq heures.

C'est un aérostat libre, à soupape, muni d'un mouvement d'horloge qui laisse échap-

per, de cinq minutes en cinq minutes, un certain nombre d'exemplaires du manifeste dont il est chargé.

Il paraît que ce messenger de la Commune devait tout d'abord porter le nom de l'ex-délégué à la guerre, le colonel Rossel. Mais la fière démission de cet officier avait si fort irrité les membres du gouvernement de l'Hôtel-de-Ville, qu'ils ont cru devoir priver de cet honneur le délégué réfractaire.

Voici encore des arrêtés de la Commune :

« Le directeur général de l'assistance publique,

« Considérant que les noms des salles des hôpitaux et hospices ne rappellent à l'esprit que des souvenirs du fanatisme;

« Considérant qu'il est nécessaire de perpétuer la mémoire de ceux qui ont vécu ou qui sont morts pour le peuple, pour la patrie, pour la défense des idées généreuses, nobles inspirations du socialisme et de la fraternité,

« Arrête :

« Une commission est instituée pour substituer de nouveaux noms dans toutes les salles, cours et corridors des établissements dépendant de l'Assistance publique. »

« Le membre de la Commune délégué à la sûreté générale et à l'intérieur,

« Considérant que malgré la crise actuelle l'art et les artistes ne doivent pas rester en souffrance;

« Que le citoyen Perrin, directeur de l'Opéra, non seulement n'a rien fait pour parer aux difficultés de la situation, mais encore a mis en réalité tous les obstacles possibles à une représentation nationale organisée par les soins du comité de sûreté générale, au profit des victimes de la guerre et des artistes musiciens,

« Arrête :

Art. 1er. Le citoyen Emile Perrin est révoqué.

Art. 2. Le citoyen Eugène Garnier est nommé directeur de l'Opéra, en remplacement du citoyen Perrin et à titre provisoire.

Art. 3. Une commission est instituée pour veiller aux intérêts de l'art musical et des artistes; elle se compose des citoyens : Courmet, A. Regnard, Lefebvre Roncier, Raoul Pugno, Edmond Levraud et Selmer.

« Le délégué à la sûreté générale et à l'intérieur. »

L'HOTEL DE M. THIERS

Le nouveau comité de salut public, en entrant en fonctions, a publié l'arrêté de confiscation dont voici le texte :

Le Comité de salut public,

Vu l'affiche du sieur Thiers, se disant chef du pouvoir de la République française; Considérant que cette affiche, imprimée à Versailles, a été apposée sur les murs de Paris par les ordres dudit sieur Thiers;

Que, dans ce document, il déclare que son armée ne bombarde pas Paris, tandis que chaque jour des femmes et des enfants sont victimes des projectiles fratricides de Versailles;

Qu'il y est fait un appel à la trahison pour pénétrer dans la place, tentant l'impossibilité absolue de vaincre par les armes l'héroïque population de Paris;

Arrête :

Article premier. — Les biens meubles des propriétés de Thiers seront saisis par les soins de l'administration des domaines.

Art. 2. — La maison de Thiers, située place Georges, sera rasée.

Art. 3. — Les citoyens Fontaine, délégué aux domaines, et J. Andrieu, délégué aux services publics, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution IMMÉDIATE du présent arrêté.

Paris, 21 floréal, an 79.

Les membres du Comité de salut public, ANT. ARNAUD, EUDES, F. GAMBON, G. RANVIER.

Les journaux de Paris qui peuvent encore paraître s'élèvent énergiquement contre cet arrêté, qui est du plus odieux despotisme; les journaux de la Commune eux-mêmes le désapprouvent, mais seulement à titre d'inopportuniste.

Quoi qu'il en soit, il n'a pas reçu son exécution immédiate, ainsi qu'il résulte du *Sigle* du 11 mai (21 floréal), disant :

A peine la décision de la Commune a

l'égard de la maison de M. Thiers était-elle connue dans Paris, qu'une foule considérable se portait sur la place Saint-Georges, pour assister à la démolition de l'hôtel qui, d'après l'*Officiel* de Paris, devait être exécutée immédiatement.

Durant toute la journée et jusqu'aux heures les plus avancées de la soirée, cette foule n'a cessé de stationner. Mais son attente a été constamment trompée. Rien n'indiquait qu'on dût procéder à la démolition immédiate de la maison du chef du pouvoir exécutif.

Le chef du poste qui garde l'hôtel avait cru devoir placer sur le trottoir plusieurs sentinelles extraordinaires, qui interdisaient la circulation aux abords de la maison. C'est le seul changement qu'on ait observé dans l'aspect de la place.

DERNIÈRES NOUVELLES

Un de nos amis, qui a quitté Paris vendredi soir, à cinq heures, nous apporte les nouvelles suivantes :

Les agents de la Commune ont commencé à déménager le mobilier de l'hôtel de M. Thiers, place Saint-Georges.

Toute la journée des voitures de déménagement sont allées de la place St-Georges au séquestre de la Commune.

La démolition de l'hôtel doit être commencée.

Ce déménagement avait attiré une foule de curieux devant l'hôtel.

Les gardes nationaux de service sur ce point les faisaient circuler.

La colonne Vendôme est entièrement sciée à la base du socle; chaque plaque de bronze est déboulonnée, de sorte que tout s'écroulera du haut en bas.

On croit que le poids du monument effondrera le sol et que le tout tombera jusque dans l'égout, dont la voûte ne saurait résister au choc.

Vendredi soir, on voyait un terrible incendie du côté du fort de Vanves; il y a eu une action violente de ce côté entre les troupes de Versailles et les fédérés.

LOTÉRIE PATRIOTIQUE

autorisée pour toute la France POUR LES VICTIMES

DE LA GUERRE. — LES VEUVES — ORPHELINS

LE BILLET 25 CENTIMES

Gros lot 60,000 fr. (55,000 fr. espèces) Nombreux lots : 5,000 fr., 3,000 fr., 2,000 fr., etc. Clôture, 30 juin; suivie du TIRAGE

Billets chez tous libraires, débiteurs de tabac et toutes les personnes favorisant ce but patriotique. Et, pour recevoir, par la poste, dans toute la France, quarante numéros, adresser mandat-poste de 10 FRANCS, au directeur du BUREAU EXACTITUDE, 68, rue Rivoli, Paris.

L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Siégeant à Versailles

Séance du 11 mai.

PRÉSIDENCE DE M. GRÉVY.

(M. Thiers prononce le discours relatif au traité de paix publié en tête du journal.)

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi, tendant à déclarer inaliénables les propriétés publiques ou privées, saisies ou soustraites à Paris depuis le 18 mars 1871.

M. de Belcastel demande à M. le garde des sceaux s'il est dans l'intention, une fois l'ordre rétabli dans Paris, de poursuivre l'exécution des lois. (Interruption.)

M. Em. Arago. — Vous vous croyez encore sous l'empire ?

M. Belcastel. — Je m'explique et je spécifie; j'entends parler des lois qui concernent l'exercice des cultes. Appliquerait-on les dispositions de la loi pénale aux gens de la soi-disant Commune, à leurs allidés, à leurs complices? Et si je prends la formule interrogative, ce n'est pas que je doute un instant de la réponse, mais je veux que ces paroles, franchissant les murs de Paris, inspirent aux sacrilèges une juste crainte. (Très-bien !)

M. Dufaure, garde des sceaux. — Lorsque la France sera redevenue maîtresse de Paris; lorsque l'insurrection aura été vaincue, la justice fera son devoir, tout son devoir, en recherchant les coupables de tous les crimes et en les punissant.

M. Mortimer-Ternaux. — J'ai apporté hier à cette tribune un document signé par un syndicat parisien; la Chambre a reconnu que j'avais bien fait de provoquer un démenti; eh bien, aujourd'hui il s'agit d'un document plus important, puisqu'il porte la signature de M. Fourcaud, maire de Bordeaux, et de deux membres du Conseil municipal de cette ville. Ces messieurs, en qualité de délégués, sont allés à Paris, puis sont venus à Versailles essayer, il paraît, de la conciliation. Ils ont rendu compte de l'entretien qu'ils avaient eu avec le chef du pouvoir exécutif.

Une voix à gauche. — Voilà qui est inopportun.

M. Mortimer-Ternaux. Voici donc les paroles que ces messieurs prêtent à M. Thiers. (Rumeurs.)

M. Thiers, de sa place. — Laissez M. Thiers parler lui-même. (Applaudissements.)

Des voix à droite de M. Mortimer-Ternaux. — Parlez, parlez.

Une voix. — Et la discussion de la loi ? Autre voix. — Et le règlement.

M. le président. — Je ne laisse la parole à M. Mortimer-Ternaux qu'à la condition qu'il restera dans la question soulevée par M. Belcastel.

M. Mortimer-Ternaux. — La Chambre va juger, par les paroles prêtées à M. Thiers, si je suis dans la question.

« ... Si les insurgés veulent cesser les hostilités, on laisserait les portes de Paris ouvertes pendant une semaine à tout le monde excepté aux assassins des généraux « Clément Thomas et Lecomte... » eh bien! comment, si ces paroles étaient exactes, poursuivre l'exécution des lois, ainsi que le demandait M. Belcastel et que le promettait M. le garde des sceaux. (Interruption, récriminations.)

M. Thiers. — Je demande pardon à la Chambre de l'émotion que j'éprouve; mais qui ne comprendra combien il est douloureux quand on consacre sa vie au salut du pays avec un désintéressement dont personne ne doute, au milieu de dangers que chacun apprécie, de rencontrer, permettez-moi le mot, la tracasserie. (Applaudissements, surtout à gauche.)

Une voix à droite. — Ces applaudissements prouvent précisément que ce n'est pas une tracasserie.

M. Thiers. — Je maintiens le mot; aussi, prévoyant vos ingratitude... (Oh! oh! — Interruptions.)

M. le président. — Je rappellerai nominativement les interrupteurs à l'ordre.

M. Thiers. — Il faut que l'Assemblée décide; je ne puis pas gouverner dans ces conditions. (Agitation.) Je demande formellement un ordre du jour motivé... (Mouvement.) Ma démission est prête. (Agitation prolongée.)

C'est du pays, représenté par cette Assemblée, que je dois recevoir l'autorisation d'aller chercher, dans le repos, l'oubli des traitements que je reçois dans cette Chambre. (Interruptions.) Je ne puis me consacrer au service de la France quand, de la part de ceux qui la représentent, je ne recueille ici que de pareils traitements. Je vous déplaît... (Non! non! — Agitation extrême.) Je vous déplaît, dites-le.

Voix. — Non! non!

M. Thiers. — Je me retire, mais laissez-moi vous dire que vous êtes des imprudents, que vous êtes trop pressés. Il faut huit jours encore... Dans huit jours, il n'y aura plus de danger, et la tâche alors sera proportionnée à votre courage. (Mouvement prolongé. — Bruit.)

M. Mortimer-Ternaux. — Je n'ai pas entendu dans une seule de mes paroles attaquer M. le chef du Pouvoir exécutif.

(M. Thiers prononce de sa place quelques paroles qui n'arrivent pas jusqu'à nous.)

M. Mortimer-Ternaux. — M. le président du Conseil vient de dire qu'il veut une compensation à l'indignité que j'ai commise à son égard.

M. Thiers. — Chaque jour vous prétendez me traduire à cette tribune.

M. Mortimer-Ternaux. — Moi, attaquer M. le président du Conseil! en aucune façon. Je lui demandais une explication, je voulais provoquer un démenti, pas autre chose. (Bruit, interruptions.)

M. Berthoud. — Je demande la permission de lire à l'Assemblée un décret qu'on trouve ce matin dans les journaux de la Commune; il dispose que l'hôtel de M. Thiers est confisqué, que le directeur des domaines est chargé de l'exécution, qu'immédiatement l'hôtel sera rasé. C'est la Chambre le voit, le Comité de salut public qui se charge de la réponse à M. Mortimer-Ternaux. (Très-bien! très-bien!)

Voix. — La clôture!

M. le président met la clôture aux voix; elle est prononcée. — Il a été déposé un

ordre du jour motivé, qui est ainsi rédigé...

Voix. — Il y en a deux.

M. le président. — Il y en a un second que je lirai ensuite.

Voici en quels termes est conçu le premier :

L'Assemblée nationale, ayant pleine confiance dans le chef du pouvoir exécutif de la République française, passe à l'ordre du jour (Oui ! Oui !)

Voix. — Les signatures !

M. le président. — Je lis les signatures de MM. Bethmont, Cocher, Sergent et autres.

Voici le second ordre du jour :

L'Assemblée, confiante dans les déclarations de M. le garde des sceaux et le patriotisme de M. Thiers, passe à l'ordre du jour. (Non ! non !)

M. le président. — Voici un nouvel ordre du jour :

L'Assemblée, convaincue que le chef du pouvoir exécutif a accompli son devoir vis-à-vis des factieux, et continuera à l'accomplir, passe à l'ordre du jour. (Protestations.)

M. Thiers. — Je ne puis gouverner qu'avec la confiance de l'Assemblée. Je demande le premier ordre du jour. Que la Chambre se décide.

M. Ducarre fait remarquer qu'il faut, avant tout, observer le règlement, et que l'occasion serait mal choisie pour témoigner sa confiance au chef du pouvoir, en ce que ce serait une violation du règlement.

M. Dufaure. — J'en appelle à la loyauté de l'Assemblée. (Applaudissements.) Nous allons discuter une loi importante, quand s'est produite l'interruption de M. Belcastel, faite en des termes excellents, et à laquelle j'allais répondre, quand M. Mortimer-Ternaux est venu à son tour adresser une interpellation au président du conseil, en disant qu'il continuait l'interpellation de M. Belcastel. La lecture du journal lui a été permise, parce que celle-ci faisait suite à l'interpellation.

Donc, et sans parler du grand intérêt politique qui veut que la question soit posée, le règlement ne s'oppose pas à ce que l'ordre du jour soit voté par la Chambre. (Très-bien !)

M. le président. — Un dernier ordre du jour pur et simple est proposé par MM. Dabirel et Larochejacquelin (Bruit.)

M. Audren de Kerdrel. — Ce sont des appréhensions patriotiques qui m'amènent à cette tribune. On m'a représenté comme jouant au chef de parti. (Mouvement. — Sourires à gauche.) C'est là, messieurs, ce que je tiens à démentir; je suis seul et je m'avance seul avec ma conscience, dans ce que je crois être dans le sentier du devoir. Je demande à l'honorable M. Mortimer-Ternaux et à l'illustre chef du Pouvoir exécutif la permission de leur dire toute ma pensée.

M. Mortimer-Ternaux a adressé sa question sans en avoir prévenu celui qu'il entendait interpellé. De son côté, M. Thiers, par une susceptibilité peut-être excessive, a cru à une intention malveillante, à tort, sans doute.

M. Mortimer-Ternaux. — A tort, assurément.

M. de Kerdrel. — Si j'étais juge, si j'étais un aéropage, tout en exprimant le vif regret de ce qui vient de se passer, je trouverais peut-être qu'il y a eu des torts d'un côté et de l'autre, et, en présence de l'insurrection que nous combattons, je me demanderais à qui profitent nos dissensions et je conseillerais l'oubli et le vote.

M. Thiers. — Si je reviens à cette tribune, c'est bien moins pour me plaindre que pour remercier l'honorable M. de Kerdrel des sentiments qui l'animent à mon égard; nous nous connaissons depuis longtemps, et je crois très-volontiers à la sincérité de ses paroles amicales, aussi n'est-ce pas à lui que s'appliquait le reproche de tracasserie.

Mais pourtant je me demande s'il est juste de faire, entre M. Mortimer-Ternaux et moi, la part égale, entre celui qui demeure tranquille chez lui et celui qui mène l'existence que je mène. Quand on est réduit comme je le suis à ordonner des choses si terribles, on a besoin de cette conviction profonde, que je soutiens la cause du droit contre le crime. (Approbation.) Autrement, m'exposerais-je à être traité comme je le suis par une partie de mes concitoyens aveuglés et par une partie de mes concitoyens criminels.

Si donc ma politique n'est plus la vôtre, si vous avez des doutes sur mes intentions, dites-le, dites-le franchement, pas d'équivoque; ne vous retranchez pas derrière les abstentions, votez tous, je vous en supplie. J'ai le courage de mon dévouement; c'est

bien le moins que ceux qui m'attaquent aient le courage de leurs attaques. (Très-bien, très-bien.)

M. Mortimer-Ternaux. — J'ai le regret d'avoir donné un prétexte à cet incident. (Rumeurs.) Je ne voulais qu'obtenir des explications. (Bruit, interruptions.) M. Mortimer descend de la tribune en protestant au milieu du bruit contre les intentions qu'on lui prête.

Une demande de scrutin est faite.

Voici le résultat de ce scrutin :

Nombre des votants	505
Majorité absolue	253
Pour l'adoption de l'ordre du jour motivé	493
Contre	10

(Applaudissements sur tous les bancs.)

L'Assemblée se sépare au milieu d'une vive agitation.

La séance, levée à six heures et demie, est renvoyée à demain, 2 heures.

Voici les noms des neuf (et non des dix députés) qui ont voté contre l'ordre du jour motivé.

MM. de la Basselière.
Cambier.
Dezanneau.
De Fontaine.
De Francieu.
Pioger.
Comte de Trévillat.
Marquis de Valfons.

Ce qui avait fait croire à dix votes contre, c'est que M. Lafon de Fongouier, député du Sénégal, avait mis deux bulletins, l'un bleu, l'autre blanc. Ce vote a été annulé.

NOUVELLES DE LYON

On a encore répandu hier, dans la journée, le bruit de l'arrestation de M. Hénon et de plusieurs conseillers municipaux.

Cette rumeur est absolument dénuée de fondement.

Il suffit, pour s'en assurer, de lire le compte rendu qui va suivre de la séance du Conseil municipal, qui s'est prolongée jusqu'au soir, sous la présidence de M. Hénon.

Hier, samedi, à trois heures, le Conseil municipal a tenu sa deuxième séance.

Vingt-deux membres étaient présents.

L'ordre du jour de cette séance comprenait : 1° la nomination des secrétaires; 2° la formation des Commissions des Intérieurs, du Contentieux et des Finances, et 3° les options pour les Conseillers nommés dans plusieurs arrondissements.

MM. Bessières, Despeignes et Degoulet, ont été nommés secrétaires du Conseil.

Nous croyons savoir que les quatre adjoints nommés hier par le Conseil municipal se distribueront ainsi les travaux de la ville :

MM. Barodet et Chaverot conserveront leurs attributions précédentes, la garde nationale, la voirie, etc.

M. Vallier prendra la direction des finances, des beaux-arts et de l'instruction primaire, etc., en remplacement de MM. Condamine et Chavanne.

Et M. Bouchu sera chargé de la police municipale, succédant à M. Chepié.

Voici les noms des Conseillers municipaux appelés à remplir les fonctions de l'Etat civil dans les six arrondissements de la ville de Lyon.

1er arrondissement,	MM. Blanc.
2e	Castanier.
3e	Crestin.
4e	Grinand.
5e	Verrières.
6e	Girardin.

Toute la journée d'hier la température a été à Lyon extrêmement lourde; il y avait de l'orage dans l'air.

Nous avons subi sans doute le contre-coup du violent orage qui a éclaté vendredi soir à Saint-Etienne, de quatre heures et demie à sept heures. Plusieurs coups de tonnerre ont précédé cette pluie diluvienne.

Célestin Deloche s'est pourvu en cassation contre l'arrêt de la Cour d'assises, qui le condamne à six ans de réclusion, pour tentative de meurtre sur la personne de sa femme.

On assure qu'au moment où on le ramenait à la prison de Saint-Joseph, il se serait écrié : « J'étais un peu brutal... mais pas plus cette fois que d'autres, je n'ai pas voulu la tuer... Je vois bien que j'ai le tort d'être le frère de mon frère... »

Par décision ministérielle du 20 avril dernier, M. Fouquet, capitaine en retraite,

rapporteur près le 1er conseil de guerre, a été nommé commissaire du Gouvernement près le 2e conseil de guerre, en remplacement de M. Tillet, commandant, nommé aux mêmes fonctions sur sa demande à Limoges. (Haute-Vienne.)

C'est à tort qu'on a annoncé que l'instruction militaire se poursuivait activement contre Balais, dit Ballas, — condamné à mort, contumace, dans l'affaire d'Arnaud. Elle n'a pas même commencé, puisque le dossier de toute l'affaire Deloche, est en ce moment à la cour de cassation. — On présume cependant qu'elle sera jugée fin courant, par le 2e conseil de guerre.

Rien n'a transpiré sur le résultat du pourvoi de ce dernier.

Un Lyonnais d'origine, M. J. Paradis, vient de mourir à Naples encore dans la force de l'âge et du talent.

M. J. Paradis était très-connu dans le monde financier; il a écrit pendant longtemps le bulletin financier du *Constitutionnel*; il avait créé récemment le *Moniteur des tirages financiers*, journal spécial qui faisait autorité.

Plusieurs affaires heureuses lancées par M. Paradis avaient réussi.

Première légion du Rhône. — La distribution d'une somme de 1,629 fr. 50 c., produit d'une souscription récemment faite pour les blessés nécessiteux de la 1re légion du Rhône, aura lieu prochainement à Lyon, Palais-St-Pierre.

Les blessés pouvant justifier de leur position et de leurs blessures par un certificat émanant de l'autorité, ainsi que les mères veuves et âgées, dont les fils ayant appartenu à ladite légion, sont morts pour la défense nationale, sont invités à remettre, dans la huitaine, au Palais St-Pierre, sous enveloppe cachetée, leur certificat, ou demander à M. Jules Place, qui avisera ensuite, par écrit, du jour de la réunion générale.

Lyon, 14 mai 1871.
Le président de la Commission, CHANAL.

Parmi la pluie de publications de circonstance, nous citerons une brochure nouvelle très remarquable : *La vraie République*.

L'auteur y soutient trois points principaux, savoir : Que les illettrés ne doivent pas être électeurs; qu'il faut ôter toute faculté d'initiative arbitraire aux agents du pouvoir; que les prêtres devraient s'abstenir de politique.

Ces propositions prêtent certainement à la critique, tant au point de vue du droit qu'à celui de leur mise en exécution. Le troisième, d'ailleurs, n'est émis qu'à titre vœu.

Quoi qu'il en soit, la brochure est l'œuvre d'un homme convaincu, et mérite d'être lue par tous les esprits sérieux.

En vente chez Evrard, 32, rue de Lyon.
Prix : 50 centimes.

D'après le rapport de M. le docteur Gromier, le maçon, nommé Villedieu, dont nous avons raconté dans un précédent numéro la chute du haut d'un échafaudage dans la rue des Tables-Claudiennes, s'est fait en tombant une fracture de la colonne vertébrale, blessure qui entraînera probablement la mort de ce malheureux ouvrier.

Une contravention a été faite à l'entrepreneur de maçonnerie pour vice de construction de l'échafaudage, cause de cet horrible accident.

Hier, une voiture de paille a pris feu dans la rue Neuve, à Vaise, et a été entièrement consumée.

On ignore la cause de cet accident.

Etienne Gagneux, âgé de 14 ans, a disparu de chez sa mère, qui demeure rue Ozanam, 5.

Voici son signalement : Cheveux blonds, gros yeux bleu clair, cicatrice à la lèvre supérieure, teint lentillé; il porte un képi à galon d'argent, une blouse grise, un gilet noir, un pantalon de drap gris, des souliers brodequin. — Prière aux personnes qui le connaissent d'avertir sa mère.

Un chien, robe noire, bout de ses pattes blanches, a été perdu le 5 mai, par M. Villedieu, employé au chemin de fer à Givors. Le lui rapporter contre bonne récompense.

GRAND-THÉÂTRE.
Aujourd'hui dimanche 14 mai 1871 : *Les Fugitifs*, drame épisodique de la guerre des Indes.
Bureaux à 7 h. — Spectacle à 7 h. 1/2.

LA SOCIÉTÉ ALSACIENNE ET LORRAINE

Nos malheureuses dissensions civiles nous ont fait oublier momentanément nos frères d'Alsace et de Lorraine. Cependant il y a, parmi nos compatriotes annexés, malgré eux, de grandes misères à soulager, non seulement sur les lieux mêmes, mais à Lyon; c'est ici qu'affluent les Alsaciens et Lorrains que les suites de la guerre ont forcés et forcent encore tous les jours à s'ex-patrier.

La Société alsacienne et lorraine s'est vouée à cette œuvre patriotique. Elle s'occupe spécialement de procurer du travail et des emplois aux exilés volontaires; déjà par ses soins, plus de deux cents Alsaciens, ouvriers, employés, comptables ont été placés dans des maisons de Lyon et aux environs.

Mais là ne se bornent pas les soins du comité; beaucoup de ces braves gens viennent ici dénués de toute ressource; il faut les secourir jusqu'au moment où ils trouvent de l'ouvrage; souvent ce sont des soldats, des légionnaires congédiés, auxquels il faut procurer des vêtements civils; parfois des familles entières émigrent et viennent chercher des ressources à Lyon ou aux environs; trop souvent aussi, il y a de ces malheureux que les privations, les souffrances rendent malades; il faut les recueillir et les faire soigner.

Les membres de la Société, secondés dans leur noble mission par les dames du comité, ont pu, jusqu'ici, faire beaucoup de bien, car le dévouement de tous est inépuisable.

Ce qui s'épuise plus facilement que le zèle du comité, ce sont malheureusement les ressources dont il dispose. Pour ne pas s'arrêter dans son œuvre patriotique, il lui faut le concours de tous; il a besoin de vêtements, de chaussures pour hommes, femmes et enfants. Ceux qu'il secourt appartiennent à toutes les conditions, à tous les âges; il lui faut aussi des souscriptions en argent.

Le comité fait donc un nouvel appel à la bienveillance publique; il espère que cet appel sera entendu de tous les bons citoyens, de tous les vrais Français. Concourir aux efforts de la Société alsacienne et lorraine, c'est non seulement participer à une bonne œuvre, mais c'est aussi resserrer les liens qu'unissent à nous nos frères sou-mis à l'étranger, c'est surtout protester contre une annexion violente, qu'en dépit de tous les traités de paix, la France ne ratifiera jamais.

Adressez les dons et souscriptions au siège de la Société, 44, place de Lyon.

Un jeune étranger capable et instruit, engagé volontaire au service de la France, se trouvant actuellement dans la position la plus critique, demande instamment du travail, n'importe lequel.

Excellentes références. — Bons certificats. Prière d'adresser les offres au plus vite, sous les initiales D. C., poste-restante, Lyon.

CHOCOLAT
50, Rue de Lyon, 50
LYON

MÉDECINE POPULAIRE

TISANE BOCHET DU SERPENT
Le meilleur des purgatifs et dépuratifs du sang. Envoie franco par toute la France, de sept paquets, avec l'instruction, contre 1 fr. 70 en timbres-postes. Un dépôt existe dans toutes les principales villes. Ecrire pharmacie du Serpent, à Lyon. Avec 1 fr. en plus on reçoit franco, avec l'instruction, un paquet du meilleur quina jaune pour faire un litre de vin.

MACHINES A Coudre
COSTAL
23, rue Grenette, 23
LYON

VIN DU DOCTEUR BERNARD

Approuvé par les Académies de Médecine
Ordonné aux personnes affaiblies, chlorotiques et anémiques, aux enfants débiles, aux femmes délicates et aux convalescents. Prescrit contre le dégoût, l'inappétence, les époques et digestions difficiles, les pertes séminales et les fleurs blanches.
Dépôt dans toutes les pharmacies.
Les personnes qui désirent échanger des billets de banque contre de la MONNAIE et des SOUS peuvent s'adresser à la librairie EVRARD, 32, rue de Lyon.
Tous les articles non signés : EVRARD.
Lyon, imp. P. Alouin-Rusand, rue St-Jean.